



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission départementale de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers du Haut-Rhin**

Session plénière du 4 juin 2024

**Avis rendu sur l'étude de compensation agricole collective portant sur le projet
d'aménagement d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du DAWEID**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L112-1-1 et D 112-1-11 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L112-1-3 et D 112-1-21 et suivants ;

VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

VU le code des relations entre le public et l'administration relatif au règlement des commissions administratives à caractère consultatif, notamment les articles R 133-1, R 133-2, R 133-3 à R 133-15 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2020, portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023, portant délégation de signature du préfet au directeur départemental des territoires ;

VU la saisine du préfet en date du 25 avril 2024 par la communauté de communes de la région de Guebwiller sur l'étude de compensation agricole collective portant sur le projet d'aménagement d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du DAWEID ;

VU la saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin par le préfet sur l'étude préalable agricole concernant le projet d'aménagement d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du DAWEID en date du 6 mai 2024 ;

Considérant la nécessité de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers dans le département du Haut-Rhin ;

Considérant l'étude produite par la Chambre d'agriculture d'Alsace pour le compte de la Communauté de commune de la région de Guebwiller (CCRGB) au titre de la compensation collective agricole ;

Considérant que l'étude a été bien menée et les mesures de compensation proposées adaptées à l'économie agricole du territoire concerné ;

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin, émet un avis favorable sur l'étude de compensation agricole collective portant sur le projet d'aménagement d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du DAWEID

Fait à Colmar, le 7 JUIN 2024

Pour le préfet du Haut-Rhin et par délégation,

Le directeur départemental des territoires,

Arnaud REVEL

